

ÉTAT DE SITUATION
DES
ÉCOLES LIBRES DU DIOCÈSE

Paroisse de *Elliant*

ÉCOLE DE (Garçons ou Filles)

TENUE PAR (Indiquer la Congrégation) *Filles du Saint Esprit*

1° Depuis quelle époque l'école est-elle établie ? — Par quels moyens a-t-on fait les frais du premier établissement ?

Elle date du six novembre 1899. Mademoiselle de Calan en a fait toutes les dépenses.

2° Qui est propriétaire de l'immeuble ? — Est-ce une congrégation, un particulier, un certain nombre de personnes formant société civile ? — Citer les titres de propriété.

La Congrégation, d'après l'acceptation de donation de Sœur ^{1^{re} Supérieure} Zoé Borne, dite en religion Sœur Marie Arsène supérieure générale, par acte passé devant Monsieur Charles Gabriel Vinnot, notaire à St Priest.

3° Si l'immeuble servant d'école est tenu en location : dire au nom de qui le bail est fait, quel en est le prix, quelle en est la durée, à qui appartient l'immeuble : est-ce à un particulier ou à la Fabrique ?

4° Quel est le nombre de Frères ou de Sœurs dirigeant l'école ? — Combien compte-t-elle d'élèves ? — Quelle est la proportion entre les élèves payant la rétribution scolaire et ceux qui sont admis gratuitement ? — L'école a-t-elle des pensionnaires ? — Combien ? — Des chambriers ? — Combien ? — Quelle est leur rétribution aux uns et aux autres ?

Quatre Sœurs — Cent — Trente payantes, Soixante dix gratuites. Une Pensionnaire. Vingt cinq chambrières.
Pension: 300 francs. Chambrières: 3^{fr} 50^{cs} par Mois.

5° Quel est le montant des traitements attribués aux Frères ou aux Sœurs, et comment y est-il pourvu ? — Y a-t-il lieu d'améliorer les conditions du contrat devenu onéreux pour les fondateurs et trop avantageux pour la congrégation enseignante, par suite de la prospérité de l'école.

Quatre cents francs. Provenant d'une somme de 8000 L.

6° L'école est-elle grevée de dettes ? — Proviennent-elles du premier établissement ou de l'insuffisance des ressources annuelles ? — Comment espère-t-on y pourvoir ?

Elle n'a aucune dette.

7° Craint-on, faute de ressources, de voir se fermer l'école ? — Quels moyens prendre pour éviter ce malheur ?

Oui, faute d'élèves payants.

8° S'il n'y a pas d'école libre dans la paroisse, ne prévoit-on pas qu'il soit possible d'en établir une ? — Quelles ressources aurait-on de disponibles pour cette œuvre ? — Aurait-on la pensée de faire l'école pour la paroisse ou pour la région ?